

res, les industries de transformation ne pourraient survivre, quelque protection qu'on leur accordât. Leur existence dépend de deux facteurs. D'abord, la puissance d'achat dans le pays même, dont une bonne partie est détenue par ceux qui s'occupent d'industrie primaire, et, en second lieu, une certaine mesure de protection, pas nécessairement considérable.

Elles devraient être suffisamment protégées pour pouvoir fabriquer l'outillage dont les gens des industries primaires ont besoin pour effectuer leurs travaux efficacement et profitablement.

J'espère avoir exposé bien clairement mon point de vue. Je ne demande pas au ministre d'augmenter le droit de douane sur un seul numéro du tarif, je me contente de signaler le danger qu'il y a à abaisser les droits au point de ruiner certaines industries. J'ai sous la main une lettre—le ministre en a sans doute une copie dans ses dossiers,—où il est dit que deux établissements ont été forcés de fermer leurs portes. Il leur a fallu le faire, non pas parce que le tarif douanier a été réduit à un niveau trop bas, mais parce que certaines industries établies dans un autre pays profitent des règlements douaniers pour introduire leurs produits dans notre pays.

M. THORSON: De quel pays l'honorable député veut-il parler?

M. WALSH: Les Etats-Unis. Ils vendent à grands rabais chez nous des marchandises de première qualité en prétextant qu'elles sont de deuxième qualité. De la sorte, ces marchandises entrent dans notre pays d'après une évaluation inférieure. Les fabricants de velours ne réalisent peut-être pas de bien gros profits mais ils peuvent soutenir une juste concurrence. Mais dans ce cas-ci la concurrence est déloyale. Le ministre devrait, je crois, s'efforcer de faire fixer ces droits à un niveau tel que le fabricant puisse survivre et que les gens des industries primaires puissent avoir justice. Je suis prêt à le secondier de toutes mes forces dans la réalisation de cet objectif particulier.

L'hon. M. DUNNING: Maintenant qu'une discussion générale a eu lieu, je me demande si nous ne pourrions pas nous conformer de nouveau au règlement régissant l'étude en comité et nous en tenir au numéro dont le comité est saisi. Nous sommes censés discuter le numéro 548.

M. GLEN: Monsieur le président, je crois qu'on peut accorder pour ce numéro la même latitude que celle dont on a fait preuve à l'égard de la discussion sur le libre-échange et la protection. En écoutant parler ce soir l'honorable député de Mont-Royal (M. Walsh) je n'ai pas pu m'empêcher de penser aux

[M. Walsh.]

nombreuses plaintes que j'ai reçues de cultivateurs de l'Ouest. Il a parlé de deux compagnies qui avaient dû abandonner les affaires mais je puis lui citer deux mille cultivateurs qui ont dû abandonner les affaires depuis six ans. J'ai l'occasion de rencontrer tous les jours des gens qui se plaignent de la haute protection, et ce qu'ils considèrent comme une distinction injuste au détriment de l'Ouest et en faveur des industries de l'Est contre lesquelles ils doivent lutter. L'honorable député a déclaré bien sensément qu'il n'était pas en faveur d'une augmentation de la protection mais je me demande s'il se souvient des remarques qui ont été faites par certains de ses collègues. Pas plus tard que l'autre jour, l'honorable député de Greenwood (M. Massey) a fait allusion à la gratification accordée aux cultivateurs comme secours direct. Si l'honorable député ne l'a pas entendu, je puis lui certifier que ces paroles ont été prononcées.

Le très hon. M. BENNETT: On a dit que l'industrie canadienne vivait de secours directs.

M. GLEN: C'est avec des discours comme celui que vient de prononcer l'honorable député de Mont-Royal qu'on crée de la friction entre l'Est et l'Ouest.

Le très hon. M. BENNETT: Il a dit que l'industrie vivait de secours directs.

M. GLEN: Ce n'est pas ce qu'a dit l'honorable député. Il a dit que nous étions disposés à accepter ces secours. On s'occupe des cultivateurs de l'Ouest en facilitant la vente de leurs céréales et des membres du parti conservateur viennent se plaindre que nous recevons des secours directs. Nous ne recevons pas de secours directs, on s'occupe de faciliter la vente de nos céréales, ce qui ne s'était jamais fait auparavant.

M. WALSH: Quand l'honorable député fait des citations ne pourrait-il pas les prendre dans le hansom au lieu de faire dire certaines choses à un honorable député qui n'est pas à son siège?

M. GLEN: Je ne puis pas citer ses paroles exactes mais c'en est le sens.

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien différent. L'honorable député n'a pas le droit de faire une telle assertion.

M. GLEN: Cette remarque a été faite en réponse à une question posée par l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross). Elle corrobore le sentiment qui existe dans l'Ouest au sujet de la protection accordée aux provinces centrales. Je me souviens d'avoir entendu le chef de l'opposition (M. Bennett) dire que s'il